



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 001
Séance du 11 mars 2022

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 26
Nombre de vote contre :
Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 11 mars 2022

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr